



BARÈME D'HONORAIRES

SAS AJ IMMO

SAS AJ IMMO au capital de 500€ - RCS Pontoise 981809395

Siège social : 98 Avenue du Maréchal Joffre 95100 ARGENTEUIL

Tel : 0139470448 - E-mail : argenteuilcoteaux@laforet.com>

Ventes – Barème à compter du 01 Mars 2024

Honoraires de transaction :

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
De 0 à 200.000 €	6 %	7.5%
De 200.000 à 300.000 €	4.8%	6 %
Au-delà de 300001 €	4 %	5 %

Les honoraires sont à la charge du (vendeur/de l'acquéreur), sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Cas particulier :

Vente interactive : Les honoraires au titre d'un mandat commercialisé en vente interactive seront obligatoirement à la charge du vendeur

Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat:

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

Autres prestations

Avis de valeur : 150 € à la charge du (vendeur / non facturé dans le cadre d'un mandat de vente confié à l'agence).

Honoraires de rédaction d'acte : 458€ à la charge du (vendeur/de l'acquéreur)



Locations – Barème à compter du 01 mars 2024

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 :

	Charge bailleur	Charge locataire
Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail	10 € TTC / m ² de surface habitable	10 € TTC / m ² de surface habitable
État des lieux d'entrée	3 € TTC / m ² de surface habitable	3 € TTC / m ² de surface habitable
Entremise et négociation	2 € TTC	X

Honoraires pour les autres types de baux :

	Charge bailleur	Charge locataire
Bail d'habitation (hors résidence principale)	13 € TTC / m ² de surface habitable	13 € TTC / m ² de surface habitable
Bail professionnel	15% HT du loyer annuel, soit 18% TTC Frais de renouvellement du bail : XX €	15% HT du loyer annuel, soit 18% TTC Frais de renouvellement du bail : XX €
Bail commercial	15% HT du loyer annuel, soit 18% TTC Frais de renouvellement du bail : XX €	15% HT du loyer annuel, soit 18% TTC Frais de renouvellement du bail : XX €
Bail stationnement (parking, garage...)	18 € TTC	18 € TTC
Autre :		

Honoraires d'état des lieux de sortie :

	Charge bailleur	Charge locataire
Etat des lieux de sortie bail nu	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 3 € TTC/m ²	X
Etat des lieux de sortie bail meublé	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 3 € TTC/m ²	X
Etat des lieux de sortie bail commercial ou professionnel	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 3 € TTC/m ²	X
Etat des lieux de sortie stationnement	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 3 € TTC/ m ²	X
Etat des lieux via commissaire de justice	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire

Autres prestations :

Avis de valeur locative : (150 € / non facturé)

N° TVA intra-communautaire : FR14981809395 – Titre(s) professionnel(s) : Agent immobilier (et administrateur de biens) – Carte(s) professionnelle(s) n°9501202400000000 délivrée(s) par la CCI de Pontoise, – Activité(s) : Transaction. NE DOIT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRÉSENTATIFS DE SA REMUNERATION> - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante. (*) cf votre carte professionnelle